**RAPPORT N° 96** 

## CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 31 Mars 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S): MME VALERIE GUARINO

## **OBJET**

Plan national numérique - Avenant à la convention de partenariat 2016/2017 avec l'académie d'Aix-Marseille

Direction Générale Adjointe de l'Equipement du Territoire Direction de L'Education et des Collèges 12351

## **PRESENTATION**

L'Etat a lancé un appel à projets "collèges numériques et innovation pédagogique", dans le cadre du plan numérique annoncé par le Président de la République. Son ambition est d'impulser, d'accompagner et de généraliser les usages pédagogiques du numérique dans les collèges, publics et privés sous contrat, dans un objectif d'efficacité pédagogique et de réussite éducative pour tous.

Le programme doit permettre de doter de tablettes numériques et de ressources pédagogiques numériques tous les élèves et tous les enseignants des collèges, sur une durée de 3 ans, en privilégiant la classe de 5<sup>e</sup> à la rentrée 2016, et en poursuivant pour les nouvelles classes de 5<sup>e</sup> à la rentrée 2017 et à la rentrée 2018. Le programme intègre également les classes de 6<sup>e</sup> à la rentrée 2018.

Expérimenté en 2015/2016 dans les Bouches-du-Rhône dans 9 collèges publics préfigurateurs, le plan numérique connaît en 2016/2017 sa première phase de déploiement. Suite à l'appel à projets lancé auprès des collèges, en 3 vagues successives, auprès de l'ensemble des collèges, 95 établissements (73 publics et 22 privés sous contrat) bénéficient de ce plan dès la présente année scolaire, dont les 9 collèges préfigurateurs, soit plus de 50% des établissements.

Le Département, partie prenante du plan, a signé avec l'académie d'Aix-Marseille, le 24 novembre 2016, une convention de partenariat, approuvée par votre commission le 21 octobre 2016. Elle précise les engagements respectifs des partenaires, la façon dont chacun contribue à l'atteinte des objectifs définis, l'organisation du pilotage du projet, la liste des collèges retenus et le montant des contributions financières prévisionnelles de l'Etat et du Département.

Sur ce dernier point, la convention du 24 novembre 2016 ne concerne que les 59 collèges des 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> vagues de l'appel à projets 2016/2017. Pour les 9 collèges préfigurateurs, la contribution de l'Etat est prévue dans le cadre de la convention approuvée l'an dernier.

Vous trouverez ci-joint le projet d'avenant à la convention de partenariat, que je vous propose d'approuver, et qui fixe cette contribution pour les 27 collèges de la 3<sup>e</sup> vague 2016/2017, sur les mêmes bases (soit une subvention de 380 € par enseignant et 190 € par élève).

Le Département procède à l'achat des tablettes numériques pour ces 27 collèges, pour un coût estimé à 2.033.380 €. L'Etat en remboursera une partie au Département, pour un montant estimé à 1.194.910 €.

## **PROPOSITIONS**

Au bénéfice de ces considérations et sur proposition de Madame la Déléguée aux Collèges, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

La dépense sera imputée au chapitre 21 et la recette au chapitre 13 du budget départemental.

Signé La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL